

Fiche descriptive sur les zones humides

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

UICN

Adapté à la fiche par **NAMOANO Yemboado Georges**
et Adouabou Bazile

Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie/
Direction de la Faune et des Chasses

03 BP 7044 Ouagadougou 03. Burkina Faso. E-mail: namoanoyg@yahoo.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

18 juin 2009

3. Pays :

Burkina Faso

4. Nom du site Ramsar :

Le nom exact du site inscrit dans une des trois langues officielles (français, anglais ou espagnol) de la Convention. Tout autre nom, par exemple dans une langue locale (ou plusieurs) doit figurer entre parenthèses après le nom exact.

RESERVE TOTALE DE FAUNE D'ARLY (Parc National d'Arly)

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ; ou
b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

- i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou
ii) les limites ont été agrandies ; ou
iii) les limites ont été réduites**
et/ou

Si la superficie du site a changé :

- i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou
ii) la superficie a été agrandie ; ou
iii) la superficie a été réduite**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

7. Carte du site :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

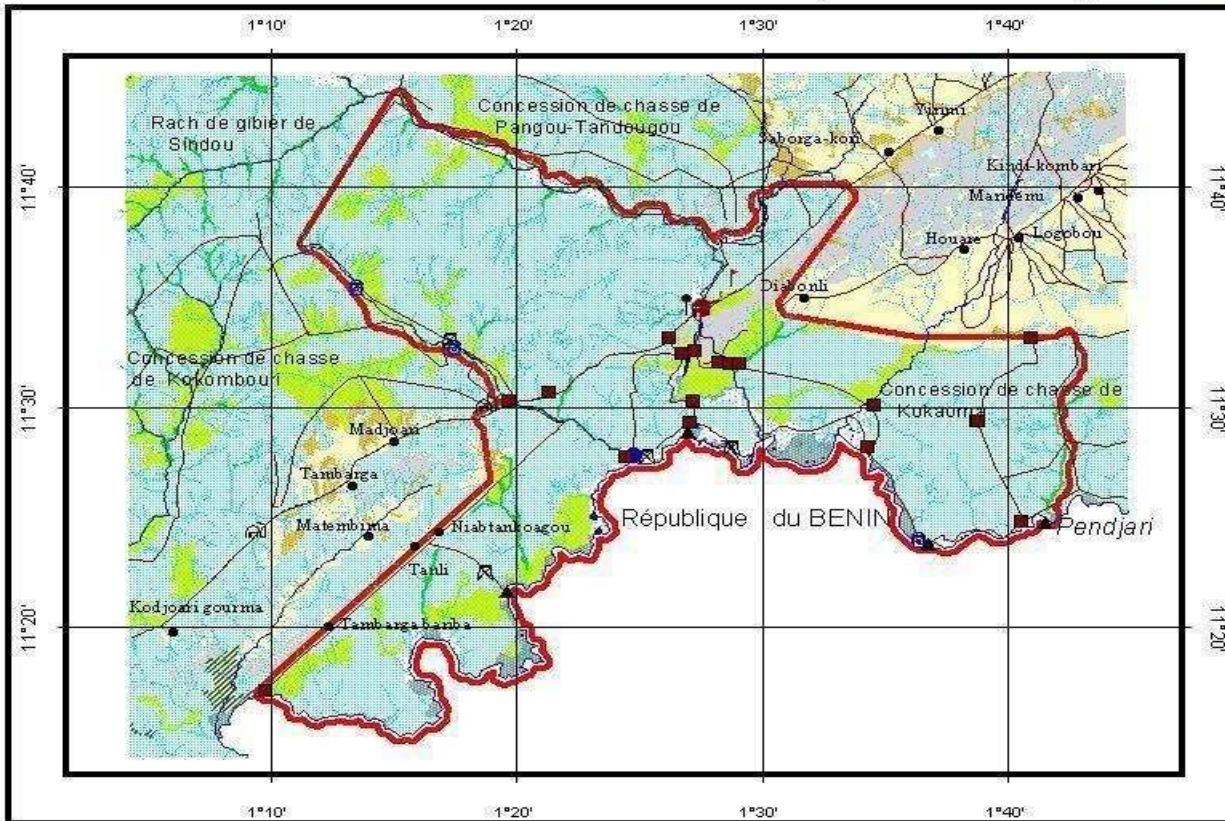
- i) **une copie imprimée** (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :
- ii) **une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :**
- iii) **un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs**

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

La Réserve totale de faune d'Arly, désignée dans certains documents par Parc National d'Arly, est limitée au nord par la zone de chasse de Pangou-Tandougou et les Départements de Tambaga et de Logobou, au sud par le Département de Madjoari et le Parc de la Pendjari de la République du Bénin, à l'ouest par le ranch de gibier de Singou et la zone de chasse de Konkombouri, à l'est par la zone de chasse de Koakrana. De la sorte, les limites matérialisées par l'Autorité sont naturelles (cours d'eau, pistes...). Elles empruntent au sud la frontière entre le Burkina Faso et le Bénin (*cf.* carte).

RESERVE TOTALE DE FAUNE D'ARLY (Parc National d'Arly) - Site Ramsar



Burkina Faso



Province de la Tapoa, du Gourma et de la Kompienga



Source : BNDT/BDOT 2002
Comité National Ramsar
Mai 2009



5 0 5 10 Kilometers



8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

11° 35' N ; - 01° 27' E

9. Localisation générale :

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

La Réserve est située dans la province de la Tapoa appartenant à la Région de l'Est du Burkina Faso. Sept (07) villages constituent les périphéries du parc avec plus de 35 000 habitants, ce sont: Diabonli, Ouaré, Logobou, Saborga, Monba, Madjari et Tambarga.

La Réserve totale de faune d'Arly est à 76 km de la ville de Diapaga qui compte 5 017 habitants (RGPH, 1996).

10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

220 m (moyenne)

11. Superficie : (en hectares)

134239 ha

12. Description générale du site :

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Le site est marqué par plusieurs rivières saisonnières importantes et des plaines d'inondation qui abritent la plus grande concentration d'animaux sauvages du pays. Les mares saisonnières rencontrées çà et là sur les plaines sont fréquentées par une grande variété d'oiseaux, incluant les grands hérons, les cigognes et les canards. Le long de la rivière Pendjari, des palmiers *Borassus* départagent les plaines et par endroit forment des bosquets qui fournissent un habitat particulier pour les oiseaux comme le *Columba guinea*.

A l'est de la Réserve totale de faune d'Arly, une étendue rocheuse forme les falaises de Gobnangou sur plus de 50 km de long. Dans la partie nord du Parc, des buttes étroites (Pagou) grimpent haut dans le ciel, et fournissent des nids de reproduction pour les grands rapaces et vautours. La variété et la densité de la faune sauvage sont parmi les plus élevées du pays. Suivant une importante valeur sociale et culturelle, les fonctions les plus importantes de la zone sont : la conservation de la diversité biologique, la lutte contre l'érosion, la rétention d'éléments nutritifs, la protection contre les tempêtes / brise-vent et brise tourbillons.

On ne peut pas parler de merveilles au Burkina Faso sans évoquer la Réserve totale de faune d'Arly. Classée par arrêté général n° 8885 SEF du 13/12/54, celle-ci est certainement la plus grande réserve de faune du Burkina Faso, à la fois par le nombre d'animaux visibles et par la beauté du décor.

La monotonie des savanes plates est rompue par la présence de la falaise de Gobnangou et de Tambarga. Les galeries forestières qui recouvrent en partie des rivières comme la Pendjari contribuent à l'originalité du site.

A Arly, on rencontre les grands animaux comme le lion (*Panthea leo*), le buffle (*Syncerus caffer brach.*), l'hippopotame (*Hippopotamus equinus*), le cob defassa (*Kobus ellipsiprymnus*), le cob de Buffon (*Kobus kob*), le redunca (*Redunca redunca*), le guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), le phacochère (*Phacochoerus africanus*), l'ourébi (*Ourebia ourebi*), le céphalophe (*Sylvicapra grimmia*), etc. Les

innombrables volatiles comme les pintades, sauvages (*Numida meleagris*) les francolins (*Pternistis bicalcaratus*), les poules de roche (*Ptilopachus pietrosus*), le pigeon vert (*Treron waalia*)... complètent le décor.

Le site est transfrontalier avec le Parc de la Pendjari au Bénin. Il fait partie de la plus importante étendue sauvage du Burkina Faso. Il présente plusieurs types de formations végétales : savanes boisée et arborée et des formations ripicoles. Celles des zones périphériques de la Réserve sont fortement anthropisées.

13. Critères Ramsar :

Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Décocher critère 1

Critère 2 : La Réserve abrite des espèces vulnérables, menacées d'extinction voire gravement menacées d'extinction ; il s'agit : le guépard (*Acinonyx jubatus*, VU) en disparition, l'éléphant (*Loxodonta africana*, VU), le lion (*Panthera leo*, VU), le léopard (*Panthera pardus*, CITES App. I), la Gazelle à front roux (*Gazella rufifrons*), le Damalisque (*Damaliscus lunatus korrigum*) et le Lycaon (*Lycaon Pictus*, EN). Les reptiles tels que : le Crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*), le Crocodile à museau de gavial (*Crocodylus cataphractus*), l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) et la Grue couronnée (*Balearica pavonina*). Par ailleurs, le site abrite également de la végétation menacée telle que *Vitellaria paradoxa* (VU), *Azelia africana* (VU), *Khaya senegalensis* (VU) et *Adansonia digitata*.

Critère 3 : La réserve totale de faune d'Arly, de part son statut, abrite une population abondante et variée d'espèces animales et végétales importantes pour le maintien de la diversité biologique. On y rencontre presque toutes les espèces de grands mammifères de la savane, notamment celles indiquées au niveau des rubriques 21 et 22 sur la flore et faune remarquables.

Quelques espèces animales relativement rares au Burkina Faso sont observables dans le site. Il s'agit du *Ephippiorhynchus senegalensis*, du *Balearica pavonina*, du *Polemaetus bellicosus*, du *Terathopius ecaudatus*, du Guépard (*Acinonyx jubatus*), le Damalisque (*Damaliscus lunatus korrigum*), le Lycaon (*Lycaon Pictus*), etc.

Le site abrite également 21 des 32 espèces d'oiseaux d'eaux du biome de la Savane Guinée-Sudanaïenne, qui ont été enregistrés dans ce biome, ceci contribuant à la biodiversité du biome. Il s'agit, entre autres, de *Poicephalus senegalus*, *Coracias cyanogaster*, *Merops bulocki*, *Lybius dubius*, *Corvinella corvina*, *Ptilostomus afer*, *Anthoscopus parvulus*, *Hirundo leucosoma* (BirdLife International, 2008).

Critère 4 : la Réserve totale de faune d'Arly abrite des populations d'espèces animales menacées de disparition du fait des différents facteurs anthropiques. Ces facteurs mettent ces

espèces dans des conditions difficiles de survie. Ces espèces sont entre autres : le guépard (*Acinonyx jubatus*), la Gazelle à front roux (*Gazella rufifrons*), le Lycaon (*Lycaon Pictus*), le Damalisque (*Damaliscus lunatus korrigum*), la Grue couronnée (*Balearica pavonina*), l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), etc. C'est un site de reproduction et surtout un site de vision touristique recevant des animaux menacés de chasse ou de braconnages des aires de chasse voisines

En plus, la falaise de Gobnangou, avec le sommet de Pagou et les falaises près de Tanbarga supporte l'unique colonie reproductrice de *Gyps rueppellii* à Burkina Faso (BirdLife International, 2008).

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) :

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique :

Le Burkina Faso a trois types de zones climatiques (Sahélien, Soudanien, Soudano-Guinéen) qui se subdivisent en 6 secteurs biogéographiques avec des différences écologiques distinctes. Le site se trouve dans le secteur de Pendjari-Mékrou.

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) :

Le système de régionalisation biogéographique est en secteurs et se subdivise selon les zones climatiques comme suit:

- La zone sahélienne
 - Secteur sahélien
 - Secteur sub-sahélien
- La zone soudanienne
 - Secteur de Pendjari-Mékrou
 - Secteur du Mouhoun
 - Secteur du Plateau Central
- La zone soudano-guinéenne

cf. GUINKO (1984), FONTES et GUINKO (1995), Les Atlas J.A. (2001).

16. Caractéristiques physiques du site :

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

Geomorphologie et sols : Le relief est assez monotone, mais marqué par des vallées de faible amplitude et par quelques reliefs de grès (falaises de Gobnangou et de Pagou).

Les sols sont des sols hydromorphes minéraux à pseudogley. Ils sont caractérisés par un excès d'eau temporaire. Les principaux sols rencontrés sont : des sols peu évolués avec des lithosols, des ferrugineux tropicaux peu lessivés très évolués, des ferrugineux tropicaux peu épais, à horizon très développé, des ferrugineux lessivés appauvris.

Hydrographie : Parmi les rivières, la Pendjari constitue le plus important cours d'eau qui délimite toute la partie sud du parc. La Pendjari coule durant une longue période de l'année et forme suivant la pluviométrie des chapelets d'eau pendant la saison sèche. Elle est

permanente suivant la pluviométrie. La Pendjari possède de nombreux affluents dont les principaux sont :

- Arly
- Le Yorogou
- Le Pentiani
- Le Kourtiagou
- Le Doubodo

Le parc est parcouru par de nombreux petits cours d'eau qui s'assèchent rapidement en saison sèche tel que Naguiringa, Nagaré.

Ce réseau est renforcé par la présence de nombreuses mares naturelles, particulièrement le long de la Pendjari. La plus importante d'entre elles est le Pembado, qui garde l'eau pour l'année. Ensuite viennent Gnouaga, Diwini, Bouliabou.

Climat : la température est caractérisée par une alternance de périodes fraîche et chaude, la moyenne est de 28°C et les amplitudes thermiques moyennes de l'ordre de 10°C à 15°C.

Précipitations : La pluviométrie moyenne annuelle est de 750 mm et 1000 mm d'eau. Mais marquée par d'importantes variations interannuelles.

Vents : Deux types de vents influencent considérablement l'ensemble du site, il s'agit : l'alizé continental ou harmattan, un vent chaud et sec et la mousson ou vent humide, elle souffle pendant la saison chaude et humide.

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

L'écosystème appartient au vaste bassin de la Volta (412 000 km² sur six pays dont 173 500 km² au Burkina Faso), un des trois principaux bassins qu'abrite le pays. Ce bassin englobe la totalité des rivières qui irriguent le parc. Parmi ces rivières, la Pendjari constitue le plus important cours d'eau qui délimite toute la partie sud de l'unité. La Pendjari coule durant une longue période de l'année et forme suivant la pluviométrie des chapelets d'eau pendant la saison sèche.

Les sols constituent un socle granito-gneissique, seulement perturbé par quelques intrusions multiformes, la vallée de la Penjari étant sédimentaire. Les principales éminences sont constituées par : la chaîne montagneuse du Gobnangou (grès) et les collines de Pagou et de Tanga (granit).

Le climat, les précipitations et les vents sont similaires à ceux du site.

18. Valeurs hydrologiques :

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

Parmi les valeurs hydrologiques de la zone on peut citer : La pêche, la recharge de la nappe phréatique, la prévention ou la régulation des inondations, la stabilisation de micro-climat, la lutte contre l'érosion, la rétention d'éléments nutritifs, la protection contre les tempêtes / brise-vent et brise tourbillons.

19. Types de zones humides :

a) présence :

Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentale : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

Les zones humides dominantes sont de type **Ts** (Mares/marais d'eau douce saisonniers/intermittents sur sols inorganiques; y compris fondrières, marmites torrentielles, prairies inondées saisonnièrement, marais à laïches) et **M** (Rivières/cours d'eau/ruisseaux permanents ; y compris cascades).

20. Caractéristiques écologiques générales :

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

De part sa forme « en étoile » le site présente plusieurs types de formations végétales allant des saisons peu perturbées aux formations fortement anthropisées au niveau des zones périphérie.

La svane boisée. Elle est caractérisée par des espèces végétales ligneuses que sont : le *Combretum micrathum*, le *Anogeissus leiocarpus*, le *Crossopteryx febrifuga*, le *Butyrospermum parkii*, le *Burkea africana*, *Daniella oliveri* et de *Combretum glutinosum* et de tapis herbacé dominé par l'*Andropogon sp*, *Schizachyrium exile*.

La savane arborée : cette formation se caractérise par la présence de deux strates ligneuses et d'un tapis herbacé important.

La première strate ligneuse est formée de végétaux de 10 à 20m de haut parmi lesquels prédomine le *Butyrospermum parkii*, la seconde strate (moins haute) est caractérisée par : *Gardenia erubescens*, *Acacia gourmaensis*, *Crossopteryx febrifuga* et *Combretum glutinosum*.

Les formations ripicoles : ce sont des formations forestières tributaires des principaux cours d'eau du site. Elles son caractérisées par : *Daniella oliveri*, *Terminalia sp*, *Mitragyna inermis* et *Anogeissus leiocarpus* et d'un tapis herbacé dominé par *Andropogon sp.*, *Vétiveria nigricans*...

En ce qui concerne particulièrement les savanes, on note une forte prépondérance de la savane arbustive dégradée (43,36%) de l'ensemble des savanes et la savane arborée, 31,11%. La savane saxicole, constituée de la végétation d'altitude représente 0.06%. Elle constitue un habitat particulier pour des espèces fauniques qui lui sont inféodées.

Les collines, les rochers et les cuirasses latéritiques constituent un habitat particulier également bien représenté dans le site. Cet habitat revêt une grande importance pour les espèces animales qui leur sont inféodées. C'est le cas par exemple du guépard, des rapaces divers etc. La présence des élévations donne également aux paysages de la zone des valeurs panoramiques et pittoresques et constitue donc un atout majeur pour le site.



Photo 1 : Chute de la falaise du Gobnangou (Olivier LOMPO)

21. Flore remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Les principales espèces floristiques couramment rencontrées sont les suivantes :

Anogeissus leiocarpus, *Daniellia oliveri*, *Pterocarpus erinaceus*, *Vitellaria paradoxa*, *Parkia biglobosa*, *Adansonia digitata*, *Detarium microcarpum*, *Terminalia laxiflora*, *Terminalia avicennoides*, *Khaya senegalensis*, *Maytenus senegalensis*, *Azelia africana*, *Combretum sp*, *Acacia sp*, *Tamarindus indica*, *Vitex doniana*, *Mitragyna inermis*, *Balanites aegyptiaca*, *Bombax costatum*, *Lannea acida*, etc.

Le tapis herbacé est dominé par les graminées suivantes : *Andropogon sp*, *Loudetia sp*, *Schoenofeldia gracilis*, *Vetiveria nigriflora*, etc.

En effet certaines de ses espèces végétales sont rares et menacées, pourtant elles constituent des sources alimentaires très importantes pour les populations, il s'agit de : *Vitellaria paradoxa*, *Parkia biglobosa*, *Adansonia digitata* et *Tamarindus indica*, pour ne citer que celles-ci. Mais également le *Khaya senegalensis* dont son bois est beau utilisé dans l'artisanat (sculpture).

22. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Les ressources fauniques sont abondantes dans la zone où l'on rencontre presque toutes les espèces de grands mammifères de la savane tels que : l'éléphant (*Loxodonta africana*), le Buffle (*Syncerus caffer*), l'Hippotrague (*Hippotragus equinus*), le Damalisque (*Damaliscus lunatus korrigum*), le Bubale (*Alcelaphus buselaphus major*), le Cob Defassa (*Kobus ellipsiprymnus defassa*), le Cobe de Buffon (*Kobus kob*), le Cobe Redunca (*Redunca redunca*), le Guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), le Phacophère (*Phacochoerus africanus*), l'Ourébi (*Ourebia ourebei*), Céphalophe de grimm (*Sylvicapra grimmia*), Céphalophe à flanc roux (*Cephalophus rufilatus*), le lion (*Panthera leo*), le guépard (*Acinonyx jubatus*), le léopard (*Panthera pardus*)....

Les principaux primates signalés sont : le cynocéphale ou babouin (*Papio hamadryas*), le singe rouge (*Erythrocebus patas*), le singe vert ou vervet (*Chlorocebus aethiops*) et le galago du Sénégal (*Galago senegalensis*).

Le peuplement de l'avifaune est marqué par les espèces suivantes : Petit jacana (*Microparra capensis*), Vanneau armé (*Vanellus spinosus*), Martin pêcheur pie (*Ceryle rudis*), Oie de Gambie (*Plectropterus gambensis*), Dendrocygne fauve (*Dendrocygna bicolor*), Dendrocygne veuf (*Dendrocygna viduata*), Grue couronnée (*Balearica pavonina*), Cigogne épiscopale (*Ciconia episcopus*), Jabiru (*Ephippiorhynchus senegalensis*), Ibis falcinelle (*Plegadis falcinellus*), etc.

L'ensemble de ces espèces on un intérêt particulier dans le développement du tourisme de vision.

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Pour certains, « Arly » ou « Arli » provient du mot Haoussa « Wargo » pour désigner la mousse qui tapissait le fond des pirogues des premiers pêcheurs de la localité. Ce nom fut donné par la suite à la rivière dans laquelle ils pêchaient.

Pour d'autres « Arly » proviendrait du mot Gourmatchéma « Anrli » qui veut dire « faire glisser » la pirogue. Ceci en rapport avec les premiers pêcheurs qui faisaient glisser leurs pirogues dans la rivière pour les parties de pêche.

Le parc constitue une attraction pour le tourisme de vision, la pêche sportive et la recherche scientifique...

La valeurs sociales du site pour les populations riveraines est le droit d'usage connu à l'intérieur que sont : la pêche, la récolte des feuilles de rônier, la fauche de paille.

Les valeurs culturelles restent marqué par la présence d'éléments traditionnels donc les populations se servent pour leurs activités coutumières.



Photo 2 : Anciens greniers construits au niveau de la falaise (Olivier LOMPO)



Photo 3 : Rocher sacré à l'intérieur du site (Olivier LOMPO)

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar :

Les propriétaires terriens perdent leur droit sur tout espace classé. Elle constitue une entité classée par l'Etat et donc reste le seul avoir l'autorité sur elle.

b) dans la région voisine :

Une diversité de groupes ethniques peuple la zone et ici comme ailleurs, c'est le principe du premier occupant qui prévaut dans l'appropriation de l'espace. Les derniers immigrants reçoivent une délégation de pouvoir foncier des premiers pour gérer la portion du terroir qui leur a été octroyée.

Dans les différents villages il y a ce qu'on appelle le Chef de village et le Chef de terre, il est rare ici de voir un chef de terre qui est en même temps chef de village. Le Chef de terre ordonne l'occupation du terroir villageois en déléguant ses parents et migrants pour aller coloniser les espaces inoccupés. Le chef de terre peut retirer la jouissance de terre à un villageois qui ne remplit pas ses obligations. Il s'agit pour ce dernier de respecter avant tout, les liens qui le lient au chef de terre. En réalité, les conventions entre l'autorité et l'exploitant ne sont pas fixes. Elles s'appuient sur les relations de bon voisinage.

Dans tous les cas, le chef de terre lui-même n'est qu'un gestionnaire d'un bien collectif (NIGNAN et al., 1997), car la terre appartient à l'Etat.

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

Les occupations actuelles du site sont les activités de tourisme de vision, la pêche et la cueillette. En effet le site reçoit en moyenne annuellement plus de 70 touristes pour la vision et plus de 20 pêcheurs. Ces activités sont organisées par un opérateur privé de concert avec l'Administration Forestière. La cueillette est en effet un droit d'usage reconnu aux communautés locales afin de leur permettre de cueillir les feuilles de rônier et certaines parties de plantes pour la pharmacopée traditionnelle et de faucher la paille pour la construction de maison ou hangar. On pourra également mentionner la transhumance comme forme d'occupation, en ce titre qu'un couloir a été officiellement délimité pour permettre aux éleveurs de traverser le par et se rendre au bénin.

b) dans la région voisine/le bassin versant :

La population environnante est estimée à plus de 35 000 habitants repartis dans sept (7) villages.

L'agriculture est la principale activité dans la zone et occupe la majeure partie de la population. Cette exploitation agricole est généralement de type familial avec une prédominance de cultures vivrières, notamment le mil, le sorgho, le haricot, le sésame, l'arachide etc. c'est cinq dernière on constate l'évolution de la culture du coton.

Avec la dégradation des conditions d'élevage dans les zones sahéniennes et soudano-sahéniennes du nord, la vocation sylvo-pastorale de la région de l'Est et particulièrement de la zone riveraine du site s'est davantage affirmée. On distingue l'élevage sédentaire et l'élevage transhumant. Le premier type d'élevage est effectué par les populations agricoles résidentes (Gourmantché), ce type d'élevage est extensif. Il y a l'élevage transhumant qui surtout pratiqué par les Peuhl en saison sèche en utilisant le couloir du site. A côté de ceux deux types d'élevage, se mène le petit élevage de volailles.

Hormis l'agriculture et l'élevage, les communautés riveraines s'adonnent à d'autres activités secondaires, dont les plus importantes sont : la cueillette, la pêche, la chasse, l'artisanat, l'apiculture traditionnelle et le commerce.

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le site Ramsar :

Parmi les facteurs défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site on peut citer:

- l'occupation et l'exploitation illégales des aires protégées (élevage et pression du front agricole) ;
- le surpâturage dû à l'augmentation du cheptel domestique ;
- le braconnage pour des raisons alimentaire, commerciale, etc. ;
- la pollution des eaux liée à l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques dans la culture de coton ;
- la pression démographique par une surexploitation des ressources;
- les agressions par des animaux domestiques à la recherche de meilleur pâture.

b) dans la région voisine :

- les feux de brousse fréquents liés à la pratique des feux dans les champs, l'éloignement des animaux sauvages des maisons, etc. ;
- la collecte abusive de bois et le prélèvement anarchique d'autres produits forestiers ;
- la pression démographique par une surexploitation des ressources;
- les feux de brousse fréquents liés à la pratique des feux dans les champs, l'éloignement des animaux sauvages des maisons, etc. ;
- le braconnage pour des raisons alimentaire, commerciale, etc. ;
- la pollution des eaux liée à l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques dans la culture de coton.

27. Mesures de conservation en vigueur :

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;

En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

La Réserve de faune d'Arly (créée en 1954) s'ajoute à la réserve totale de faune de Madjoari (17 000 ha, créée en 1970), pour constituer le parc de l'Arly par le passé. Depuis 1978, l'ensemble de ces réserves bénéficie le titre de parc national sans statut juridique officiel.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Reserve de Faune d'Arly (category IV d'UICN)

Ia ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

La Réserve totale de faune d'Arly est réservée à la seule utilisation du tourisme de vision. Il a existé semble-t-il un plan d'aménagement et de gestion. Ce plan n'est pas réactualisé. Elle est encore et seulement entretenue et aménagée chaque année pour le tourisme de vision, ceci par un concessionnaire à qui le site est confié.

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

L'entretien annuel des pistes, des points d'eau et des salines ;
Application régulière des feux précoces (feux d'aménagement)

Les services forestiers assurent l'organisation et la mise en œuvre des activités de protection et de surveillance au niveau du parc. Les zones de chasse dans la périphérie du parc constituent les zones tampons. Les gestionnaires de ces zones de chasse disposent de pisteurs issus des villages riverains pour mener à bien leurs activités. Ceux-ci interviennent ensemble avec les services forestiers dans les activités de protection et de surveillance, notamment dans la lutte anti-braconnage et dans les activités d'aménagement.

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

- le suivi aérien régulier,
- les inventaires pédestres annuels,
- la définition et mise en place d'indicateurs de suivi,
- le renforcement du mode de surveillance,
- programme de sensibilisation des communautés locales,
- la construction du pont Arly ;
- la réhabilitation du milieu de façon générale du parc ;
- etc.

Tous ces éléments seraient contenus dans un plan d'aménagement et de gestion du parc s'il était élaboré par l'Administration Forestière.

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Le parc reçoit des étudiants de l'Institut du Développement Rural, de l'Université de Ouagadougou, de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts, des Universités étrangères (exemple Université de Bergame, Italie) pour leurs préparations de mémoire de fin de cycle. Des institutions de recherche telles que le CIRAD, l'IRD, etc. interviennent également dans le cadre des recherches. Il dispose d'infrastructures d'accueil et d'hébergement.

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Les activités de sensibilisation sont menées par les agents des Eaux et Forêts et des projets intervenants dans la région et concernent essentiellement des informations sur la réglementation en vigueur en matière de chasse, de pêche, de pastoralisme, de transhumance, les objectifs et l'intérêt du parc, etc.

31. Loisirs et tourisme actuels :

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Le tourisme de vision et la pêche sont les activités de loisirs existantes dans le site. Plus de 70 touristes visitent annuellement le site. Un guide pêcheur agréé intervient dans l'activité, avec à son actif plus de 20 pêcheurs.

32. Juridiction :

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

La réserve totale de faune d'Arly est de la juridiction territoriale de la région de l'Est dans la province de la Tapoa. De part son statut il est géré par le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, par l'intermédiaire d'un concessionnaire.

33. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Sa tutelle administrative, technique et de gestion est le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie à travers ses démembrements que sont : les Directions régionale et provinciale, l'environnement et du cadre de vie et l'Unité de Protection et de Conservation d'Arly. Ces structures techniques interviennent en appui au concessionnaire.

Adresse :

**Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
03 BP 7044 Ouagadougou 03.
Burkina Faso. Tél. (226) 40770130**

Concessionnaire :
Frank Alain Kaboré
Eden Arly

01 BP 2019 Ouagadougou 01
tél: (226) 50 31 82 82 /50 30 74 24
fax: (226) 50 31 23 19
tél.campement: (226) 40 77 62 01
fax:(226) 40 77 62 02
contact France: (33) 1 39 94 52 18
neersaf@fasonet.bf
www.acp-outfitters.com

34. Références bibliographiques :

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

BirdLife International 2008 *BirdLife's online World Bird Database: the site for bird conservation*. Version 2.1. Cambridge, UK: BirdLife International. Available: <http://www.birdlife.org> (accessed 4/11/2008)

DEMBELE O. et NIGNAN B. B., (1997) : *Etude socio-anthropologique des trames foncières des villages de la zone Comoé-Léraba*. Rapport de synthèse.

FONTES. J. et GUINKO. S. (1995) : *Carte de la végétation et de l'occupation du sol du Burkina Faso. Notice / Ministère Coopération Française – Projet Campus* (88 313 101) ; 53 pages + annexes.

GUINKO, S. (1984) : *Végétation de la Haute Volta. Thèse de Doctorat d'Etat*. Tome 1 ; 149 179 pages.

JEUNE AFRIQUE. (2001) : *Les Atlas de l'Afrique. Burkina Faso / les éditions J.A.* 57 bis, rue d'Auteuil – 75016 Paris – France ; 62 pages.

PAUCOF (2005) : *Présentation du Parc National d'Arly, Ouagadougou / Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie - Projet d'Appui aux Unités de Conservation de la Faune* ; 20 pages.

Veuillez renvoyer à l'adresse suivante: Secrétariat de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse. Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org